

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM

Date des élections: 25 avril 1976

But de la consultation

Election de l'ensemble des membres du Parlement représentant la nation réunifiée.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la République socialiste du Viet Nam, l'Assemblée nationale, se compose de 492 membres, soit un député pour 100 000 habitants. La partie du pays située au nord est représentée par 249 députés, la partie située au sud par 243. Les députés sont tous élus pour 4 ans.

Système électoral

Étaient électeurs, pour les élections de 1976, tous les citoyens vietnamiens âgés de 18 ans révolus, hormis les aliénés et les personnes privées du droit de vote en vertu de la loi ou d'une décision judiciaire.

Les listes électorales sont révisées avant chaque élection. Le vote n'est pas obligatoire. Les personnes hospitalisées ou incapables de quitter leur foyer pour cause de maladie ou de paralysie sont autorisées à voter, soit à l'hôpital, soit à l'endroit où elles se trouvent.

Est éligible à l'Assemblée nationale tout électeur âgé de 21 ans révolus. Le mandat parlementaire n'est incompatible avec aucune autre fonction ou charge.

Lors des élections de 1976 à l'Assemblée unique, les noms des candidats figuraient sur des listes présentées par le Front de la Patrie du Viet Nam, au nord, et par le Front national de libération et l'Alliance des forces nationales, démocratiques et de paix du Viet Nam, au sud; dans les deux régions, le nombre des candidats était supérieur à celui des sièges à pourvoir.

Les députés sont élus dans 79 circonscriptions à la majorité absolue, chaque électeur votant pour autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir dans sa circonscription et biffant, dans la liste qui figure sur le bulletin de vote, les noms des candidats qu'il ne souhaite pas voir élus. Si, dans une circonscription, le nombre des candidats qui obtiennent la majorité absolue des suffrages

exprimés lors du premier tour est inférieur au nombre des sièges à pourvoir, ou si le nombre des votants ne dépasse pas la moitié du nombre d'électeurs inscrits, il est procédé à un second tour de scrutin.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il n'est procédé à une élection partielle que sur décision du Comité permanent de l'Assemblée nationale.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les élections législatives de 1976 étaient les premières organisées à l'échelle de l'ensemble de la nation depuis celles de 1946.

Au cours de la campagne électorale qui a duré deux semaines, le corps électoral a été appelé à renforcer l'Etat en voie de réunification en apportant son soutien à des candidats susceptibles de faire progresser la cause du socialisme et ayant participé de façon active au mouvement révolutionnaire. Le Front de la Patrie du Viet Nam (organisation politique de masse regroupant le Parti des Travailleurs du Viet Nam (*Lao Dong*) et d'autres formations politiques) a présenté 308 candidats pour les 249 sièges du nord, tandis que le Front national de libération et l'Alliance des forces nationales, démocratiques et de paix du Viet Nam proposaient 297 candidats pour les 243 sièges du sud, choisis parmi les citoyens de toutes les couches sociales.

Le jour du scrutin, la participation électorale a été élevée: 100% dans certaines localités et 95% en moyenne dans le sud.

Ces élections constituaient l'étape finale de la réunification officielle du pays. Lors de sa première session, ouverte le 24 juin, la nouvelle Assemblée nationale, qui devait, notamment, adopter la Constitution et désigner les titulaires des organes les plus importants de l'Etat, a proclamé la réunification du Viet Nam, désormais appelée République socialiste du Viet Nam.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits.	23 387 940
Votants	23 099 665 (98,76%)
Bulletins blancs ou nuls	204 054
Suffrages valablement exprimés	22 895 611

2. Répartition des députés par catégories professionnelles

Cadres politiques.141
Paysans.100
Intellectuels.98
Ouvriers.80
Militaires.54
Représentants des confessions religieuses	13
Artisans.6
	492

3. Répartition des députés par sexes

Hommes.	360
Femmes.132
	492

4. Répartition des députés par classes d'âge

21-35 ans.127
Plus de 36 ans.365
	~492